



Divorce sur demande accepté

Par **MAEVA76**, le **14/10/2009** à **11:56**

Bonjour,

je suis en instance de divorce, je suis mariée de depuis fevrier 2005 avec un roumain ,il a quitté le domicile en juin 2006, j'ai fait une main courante, moi je ne voulais pas divorcé, c'est mon mari qui a fait la demande, la non conciliation a été faite en novembre 2007 sur demande que j'ai accepté (pas trop le choix) le divorce seras pour certainement en décembre de cette année 2009, mais j'ai apprise que mon mari était déjà avec une autre personne dans son pays depuis le début que j'ai connu mon mari en 2004 cela fait 5 ans qu'il est avec, et là il s'est marié orthodoxe en roumanie alors que je suis toujours sa femme, si j'avais su depuis le début j'aurais pu faire un divorce pour faute pour les papiers du faite que mon mari etait déjà avec une autre personne avant mon mariage je sais que j'ai signée le procès verbal j'ai des preuves de tous ce que je vous ai dis est ce que exceptionnellement mon avocat pourrait faire un désistement? car c est pas comme si il était avec une autre personne pendant ma conciliation ,il était déjà avec depuis 5 ans. Merci de votre réponse

Par **citoyenalpha**, le **14/10/2009** à **12:45**

Bonjour

en effet tant que votre divorce n'est pas prononcé vous pouvez modifier vos prétentions. Il vous appartient de faire part de ces prétentions à votre avocat. Il se chargera d'informer le magistrat et votre futur ex mari de vos nouvelles demandes.

Ce n'est pas réellement une procédure de divorce pour faute que vous entamerez mais une demande en dommages intérêts pour faute lors de la procédure de divorce en cours et admis

par l'un et l'autre.

Il appartiendra au magistrat de se prononcer en fonction des éléments que vous lui transmettez par l'intermédiaire de votre avocat.

Restant à votre disposition

Restant à votre disposition.

Par **MAEVA76**, le **14/10/2009** à **13:11**

j ai bien lu votre réponse mais est ce que le divorce sur demande accepté peu faire l'objet d'un désistement exceptionnel même si j'ai signé le procès verbal d'acceptation vu les faits que je vous ai exposé car on m dit que l'on ne peu revenir en arrière car c 'est irrévocable en sachant que je n'ai eu les informations que pendant ma conciliation car mon divorce approche la date de cloture est fixé a la fin de ce mois ci.merci